2025

CELLULE NATIONALE DE TRAITEMENT DES INFORMATIONS FINANCIERES

--- * ---

CÔTE D'IVOIRE

RAPPORT ANNUEL

CENTIF-CI

SIGLES ET ABREVIATIONS 3
MOT DU PRESIDENT 5
I-GENERALITES 7
I.1. Présentation de la CENTIF 7
I.1.1. Composition 7
I.1.2. Missions 7
I.2. Ressources humaines de la CENTIF 8
I.3. Evolution législative et réglementaire 9
I.4. Cas de typologies 10
II. ACTIVITES DECLARATIVES DES PROFESSIONNELS ASSUJETTIS 13
II.1. Déclarations de soupçons reçues au cours de l'année 2025 13
II.1.2. Ventilation des déclarations de soupçon par type d'opération 16
III. LES DEMANDES D'INFORMATION REÇUES 18
III.1. Au plan national 18
III.2. Au plan international 18
IV. ANALYSES EFFECTUEES PAR LA CENTIF 20
IV.1. Exercice du droit de communication 20
IV.2. Résultats des analyses effectuées par la CENTIF 21
V- COORDINATION ET RENFORCEMENT DE CAPACITES 22
V.1- Coordination nationale 22
V.2- Coopération internationale 26
V.3- Renforcement de capacités 28
ANNEXES 31

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABREVIATIONS / SIGLES	DEFINITIONS
AGRAC	Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Criminels
AILCT	Académie Internationale de Lutte Contre le Terrorisme
AMF	Autorité des Marchés Financiers
ARIN-WA	Réseau Inter-agences en matière de Recouvrement des Avoirs pour l'Afrique de l'Ouest
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCN Interpol	Bureau Central National Interpol
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BSSI	Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention
CAIDP	Commission d'Accès à l'Information Publique
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENAREF	Cellule Nationale des Renseignements Financiers de la République Démocratique du Congo
CENTIF-CI	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières de Côte d'Ivoire
CESA	Centre d'Étude Stratégique pour l'Afrique
CCESP	Comité de Concertation Etat -Secteur Privé
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
CNLTP	Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes
CNR	Coordination Nationale du Renseignement
CRF	Cellule de Renseignements Financier
DGRAD	Direction Générale des Recettes administratives, judiciaires, domaniales et des participations
DPEF	Direction de la Police Economique et Financière
DOS	Déclaration d'Opérations Suspectes
DPSD	Direction de la Police des Stupéfiants et des Drogues
EM	Evaluation Mutuelle
ENR	Evaluation Nationale des Risques
EPNFD	Entreprise et Professions Non Financières Désignées
FMI	Fonds Monétaire International
GAFI	Groupe d'Action Financière
GC	Groupe Conjoint Afrique Moyen Orient
ICRG	International Cooperation Review Group / Groupe d'Examen de la Coopération Internationale
ISS	Institut d'Etudes et de Sécurité
LBC/FT/FP	Lutte contre le Blanchiment de Capitaux, le Financement du Terrorisme et de la Prolifération des Armes de Destruction Massive
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
MFB	Ministère des Finances et du Budget

ONUDC	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
OPJ	Officier de Police Judiciaire
PER	Programme Economique et Régional
PPEF	Pôle Pénal Economique et Financier
POPR	Post-Observation Period Report / Rapport Post Période d'Observation
REM	Rapport d'Evaluation Mutuelle
RTMG	Réunion du Groupe de Travail sur les Risques, Tendances et Méthodes
SATT	Section d'Analyse des Traces Technologiques
SGCB	Secrétariat Générale de la Commission Bancaire
SNGRC	Secrétariat National à la Gouvernance et au Renforcement des Capacités
SPRPK-CI	Secrétariat Permanent de la Représentation du Processus de Kimberley en Côte d'Ivoire
TRACFIN	Traitement du Renseignement et Action contre les Circuits Financiers clandestins
UCT	Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	Union Monétaire Ouest Africaine
WATAF	Forum sur l'administration fiscale en Afrique de l'Ouest

MOT DU PRESIDENT

Après l'année des réformes que fut 2024, l'année 2025 restera celle de la consolidation des acquis et de l'intensification de l'action opérationnelle de la CENTIF. Les nombreux textes adoptés en 2024 ont commencé à porter des fruits, tant dans l'amélioration de notre dispositif institutionnel que dans l'accroissement significatif de notre activité de renseignement financier.

Sur le plan régional, notre dispositif s'est enrichi de trois nouvelles instructions de la BCEAO, relatives respectivement aux modalités de mise en œuvre par les institutions financières de leurs obligations d'organisation, de contrôle interne et de conformité en matière de LBC/FT/FP, au seuil de déclaration des transports physiques transfrontaliers d'espèces, et à l'identification, la vérification de l'identité et la connaissance de la clientèle.

Dans le cadre du suivi renforcé de notre pays par le GAFI, la CENTIF, en sa qualité de coordonnateur des activités post-REM du Secrétariat Technique, a veillé à la bonne exécution de notre plan d'action ICRG. Deux rapports de progrès ont ainsi été transmis et ont permis de valider au total neuf (9) actions de ce plan. Un troisième rapport a été élaboré en novembre 2025, afin de soumettre les cinq (5) actions résiduelles sur les quatorze (14) que comptait initialement notre plan d'action. Par ailleurs, s'agissant de la conformité technique, notre pays a obtenu, entre mai 2024 et mai 2025, la réévaluation de la notation de trente des quarante Recommandations du GAFI, à savoir les Recommandations **1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 29, 30, 31, 34, 37 et 39**, avant de solliciter, en octobre 2025, la renotation des neuf dernières Recommandations restant notées Non Conforme ou Partiellement Conforme.

Ces résultats, obtenus grâce à l'engagement soutenu des plus hautes autorités nationales, m'invitent à renouveler ma gratitude à Monsieur le Président de la République, au Premier Ministre et aux membres du Gouvernement. Mes remerciements à Monsieur le Ministre des Finances et du Budget, dont l'accompagnement ne nous a pas fait défaut tout au long de l'année. J'y associe les autorités supranationales et l'ensemble des parties prenantes, celles du secteur public comme du privé, qui ont contribué à ces avancées.

Au niveau des activités déclaratives, l'année 2025 a été marquée par une hausse considérable du nombre de déclarations de soupçon reçues, soit une hausse de 231% comparativement à 2024. Ces déclarations ont été faites par une diversité d'entités déclarantes. Cependant, les banques et établissements financiers demeurent les premiers contributeurs. Cette dynamique s'est traduite par un accroissement tout aussi net de notre capacité d'analyse et de dissémination : la Cellule a achevé l'analyse de 3 056 dossiers en 2025, contre 1 041, l'année précédente, et a sensiblement intensifié l'exercice de son droit de communication auprès des structures déclarantes et des administrations. Cette performance opérationnelle s'est accompagnée d'un effort soutenu de renforcement des capacités et de coopération, tant au plan national qu'international, à travers la participation de nos équipes à de nombreux ateliers de formation et aux rencontres statutaires.

En réitérant ma reconnaissance et ma gratitude aux hautes autorités de notre pays ainsi que mes remerciements à toutes les parties prenantes, nationales et supranationales, je prends l'engagement, au nom de la CENTIF, de poursuivre la mobilisation de nos équipes pour consolider les acquis de notre dispositif LBC/FT/FP. Notre objectif est d'achever, dans les meilleurs délais, la mise en œuvre des dernières actions recommandées par le GAFI.

Général Idrissa TOURE

I-GENERALITES

I.1. Présentation de la CENTIF

La Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) est la Cellule de Renseignement Financier (CRF) de la Côte d'Ivoire. Elle est de type administratif et a été créée par le décret n° 2006-261 du 09 août 2006 tel que modifié par le décret n° 2023-03 du 04 janvier 2023 portant attribution, organisation et fonctionnement de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières.

La CENTIF a effectivement débuté ses activités en 2008 et s'est adaptée aux différentes réformes intervenues pour améliorer le dispositif LBC/FT/FP de la Côte d'Ivoire. Ces réformes, mises en œuvre entre 2005 et 2023, ont abouti à l'adoption de l'Ordonnance n°2023-875 du 23 novembre 2023 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive (LBC/FT/FP).

Placée sous la tutelle du Ministre en charge des Finances, la CENTIF est dotée d'une autonomie financière et d'un pouvoir de décision autonome dans les matières relevant de ses attributions. La CENTIF est au cœur du dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Par son positionnement stratégique, elle assure l'interface entre les professionnels assujettis et les autorités de contrôle, d'une part, et travaille en étroite collaboration avec toutes les autres autorités dont celles en charge du renseignement, des enquêtes et des poursuites, d'autre part.

I.1.1. Composition

Conformément aux dispositions de l'article 97 de l'Ordonnance n° 2023-875 du 23 novembre 2023 relative à la LBC/FT/FP, la CENTIF est composée de six membres au minimum et de huit au maximum nommés par décret. Six des huit membres doivent être issus des ministères en charge des Finances, de la Justice et de la Sécurité ainsi que de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

En plus d'un personnel technique qui assure la mission d'appui auprès des membres, la CENTIF a recours, pour l'accomplissement de ses attributions, à des correspondants nommés par arrêté au sein des administrations publiques ou désignés par les assujettis.

Dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, les membres, le personnel technique et les correspondants de la CENTIF sont soumis à une obligation de confidentialité.

I.1.2. Missions

La prévention de l'utilisation des circuits économiques, financiers et bancaires à des fins de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive, ainsi que la promotion de la bonne gouvernance sont les objectifs assignés à l'ensemble des Cellules de Renseignements Financiers (CRF) de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

A cette fin, les missions de la cellule sont d'ordre opérationnel et stratégique.

Sur le plan **opérationnel**, elle reçoit, analyse et traite les informations de nature à établir l'origine des transactions ou la nature des opérations faisant l'objet de déclarations de soupçon. Elle transmet aux autorités compétentes le renseignement financier y afférent, en cas de soupçons avérés.

Au plan stratégique, la CENTIF émet des avis sur la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Elle propose les réformes nécessaires au renforcement de l'efficacité de la lutte contre ces fléaux. Par ailleurs, la CENTIF analyse l'évolution des techniques et des activités de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, participe aux exercices de typologie, d'autoévaluation et d'Evaluation Mutuelle (EM) de la Côte d'Ivoire.

Pour accomplir efficacement ses missions, la CENTIF dispose de pouvoirs élargis. En effet, la loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux lui confère trois (03) importantes prérogatives :

- un droit de communication très étendu, lui permettant l'accès à toutes informations nécessaires à la conduite de ses investigations ;

- l'inopposabilité du secret professionnel à ses requêtes ;

- un droit d'opposition à l'exécution d'une opération suspecte qui ne peut excéder quatre (4) jours.

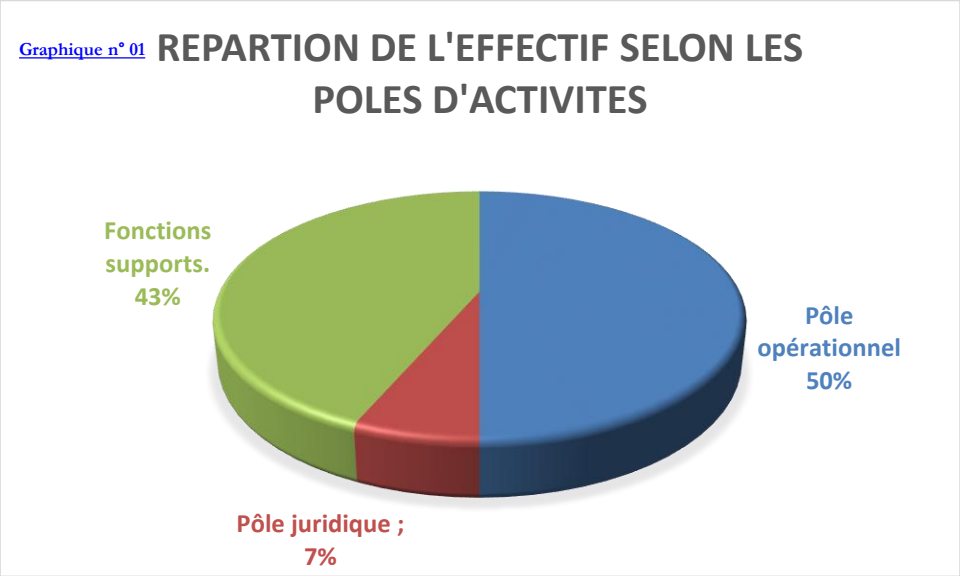
I.2. Ressources humaines de la CENTIF

La CENTIF est composée de six membres statutaires qui sont :

- un Administrateur Général des Services Financiers, Président ;
- un Magistrat hors hiérarchie, Directeur des Affaires Juridiques et de la Coopération Internationale ;
- un Commissaire Divisionnaire Major de Police, Directeur du Renseignement et de la Stratégie ;
- un Cadre de la BCEAO, Secrétaire Général ;
- un Administrateur des Services Financiers option Douanes, Directeur de l'Analyse ;
- un Commissaire Divisionnaire de Police, Directeur des Enquêtes Economiques et Financières.

La Cellule compte cinquante (50) agents au 31 décembre 2025. Cet effectif se répartit selon les pôles d'activité comme suit :

- un (1) membre dans la gouvernance stratégique ;
- vingt-quatre (24) agents dont trois membres sont affectés aux départements opérationnels chargés des enquêtes, de l'analyse et du renseignement ;
- quatre (4) agents dont un membre, au pôle juridique ;
- vingt-et-un (21) agents dont un membre aux fonctions supports.



I.3. Evolution législative et réglementaire

Au regard de la Recommandation 29 du GAFI et de la législation en vigueur, la CENTIF est partie intégrante du dispositif national de préservation de l'intégrité du système financier. A l'instar des autres parties impliquées dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive (LBC/FT/FP), elle dispose d'un cadre juridique, institutionnel et opérationnel.

Au niveau régional, nous avons connu des évolutions en matière de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux, du Financement du Terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive (LBC/FT/FP) avec notamment la publication par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) de trois (3) nouvelles instructions afin d'harmoniser les pratiques des institutions financières de l'UMOA. Il s'agit de :

- l'instruction n° 001-03-2025 portant modalités de mise en œuvre par les institutions financières de leurs obligations en matière d'organisation, de contrôle interne et de conformité aux exigences de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive ;
- l'instruction n° 002-03-2025 du 18 mars 2025 fixant le seuil pour la déclaration des transports physiques intracommunautaires d'espèces et instruments négociables au porteur ;
- l'instruction n° 003-03-2025 du 18 mars 2025 relative à l'identification, la vérification de l'identité et la connaissance de la clientèle par les institutions financières.

I.4. Cas de typologies

CAS PRATIQUES

L'analyse des dossiers traités au cours de l'année 2025 a mis en évidence plusieurs infractions sous-jacentes, telles que la fraude fiscale y compris la fraude douanière, les infractions assimilées à la corruption (l'enrichissement illicite, le détournement de deniers publics et l'abus de biens sociaux), le faux et usage de faux en écriture privée de commerce ou de banque, les infractions à la réglementation des changes, en lien avec les faits de blanchiment de capitaux.

Cas n° 1 : Blanchiment de capitaux à travers une police d'assurance vie et des sociétés écrans

Dans le courant du second trimestre de l'année 2025, la CENTIF a reçu deux DOS, impliquant le nommé SIGMA, un agent public. Il ressort des faits que le susnommé manipulait d'importantes sommes d'argent, sans lien apparent avec son profil, qu'il utilisait, soit pour créditer les comptes de sociétés-écran, soit pour souscrire à des polices d'assurances-vie, des contrats de Dépôts A Termes (DAT). Ces opérations, qui étaient effectuées avec l'aide de personnes, qui sont proches, visaient à leur donner une apparence légitime.

Le rapport de dissémination de la CENTIF a été transmis aux autorités compétentes.

Indicateurs relevés :

- Qualité d'agent public du mis en cause ;
- Importantes opérations de versement d'espèces sans justificatifs probants ;
- Opération sans lien apparent avec le profil du client ;
- Utilisation de personnes de paille et de sociétés-écrans ;
- Incohérence des différents justificatifs produits par le client.

Cas n° 2 : Blanchiment de capitaux et Enrichissement illicite

Un autre cas impliquant un agent public dénommé SIERA a révélé que ce dernier avait ouvert plusieurs comptes à son nom et au profit d'ascendants, ainsi que d'une société-écran. Tous ces comptes ont été utilisés pour recueillir d'importants deniers publics, sans justification économique et sans lien apparent avec son profil. Les analyses ont révélé que tandis qu'une partie de ces fonds était utilisée pour souscrire à des contrats de dépôts à termes (DAT), l'essentiel du reliquat disponible était soit retiré en espèces dans différents guichets automatiques de billets (GAB) ou transféré entre comptes familiaux, créant une chaîne circulaire de dissimulation.

Le rapport de dissémination de la CENTIF a été transmis aux autorités compétentes.

Indicateurs relevés :

- Qualité d'agent public de la mise en cause ;
- Importants versements d'espèces sans justificatifs probants sur une courte période ;
- Réception de plusieurs recettes publiques, sans justificatifs probants ;
- Opération sans lien apparent avec l'objet d'une personne morale ;
- Opérations réalisées en inadéquation avec les revenus légitimes du sujet visé ;
- Utilisation de plusieurs comptes.

Cas n° 3 : Blanchiment de capitaux en lien avec l'achat d'actifs virtuels

La société A, dirigée par un ressortissant d'Afrique centrale, a ouvert deux comptes bancaires en se présentant comme une société d'import-export. Ces comptes ont reçu des dépôts en espèces fréquents et fractionnés, sans justificatifs, qui ont par la suite été immédiatement transférés vers trois bénéficiaires étrangers, à savoir la société B, qui est une plateforme d'actifs virtuels et les sociétés C et D qui sont des fintechs. Pour justifier ces opérations, le gérant de la société A, avait fait croire qu'elles étaient destinées à régler des fournisseurs, alors qu'il ressortait des informations fournies par les autorités douanières que cette entité n'avait jamais réalisé d'opération d'import-export.

Le rapport de dissémination de la CENTIF a été transmis aux autorités compétentes.

Indicateurs relevés :

- Dépôts en espèces fréquents et portant sur des montants élevés sans justificatifs ;
- Transferts immédiats vers des sociétés fintech ;
- Incohérence entre les opérations et le profil fiscal/commercial ;
- Absence de licence ou agrément pour les activités de paiement ou cryptomonnaie ;
- Activité réelle (fintech) en inadéquation avec l'objet social déclaré (commerce).

Cas n° 4 : Blanchiment de produits de la fraude fiscale et douanière, faux et usage de faux, infraction à la réglementation des changes et trafic illicite de devises

Le nommé C.A, se disant opérateur économique est le gérant d'une entreprise individuelle spécialisée dans la distribution de produits pétroliers. Au cours de la période allant du 24 septembre 2018 au 15 avril 2024, il a utilisé ses comptes bancaires personnels (courant et épargne), pour recueillir les fonds issus de cette activité. Les analyses ont révélé que les montants des fonds crédités annuellement sur ces comptes contrastaient fortement avec les différents chiffres d'affaires déclarés auprès de l'administration fiscale. Les analyses ont aussi démontré que les fonds ainsi crédités, étaient suivis de retraits systématiques, laissant à tout moment les soldes quasi-nuls.

La CENTIF a donc estimé que ces faits, ainsi que le mode opératoire utilisé étant constitutifs d'indices graves et concordants de fraude fiscale et de blanchiment de capitaux, a transmis des rapports de dissémination aux autorités compétentes.

Indicateurs relevés :

- Absence de justificatifs probants de l'origine des fonds ;
- Incohérences dans la façon dont le client présente l'opération ;
- Forte manipulation d'espèces ;
- Utilisation de comptes personnels en lieu et place d'un compte d'entreprise ;
- Inadéquation des opérations avec le profil du client ;
- Reversement de recettes d'une activité lucrative sur des comptes personnels ;
- Retraits systématiques de fonds importants en espèces, à la suite de plusieurs dépôts.

Cas n° 5 : Blanchiment des fonds provenant d'une infraction environnementale

Le nommé B.D.I est gérant et bénéficiaire effectif de quatre sociétés (M.G, W.A.T, B.I.S, A. Import-Export), spécialisées dans l'import-export, la vente de cigarettes et de pierres précieuses. Les analyses ont révélé qu'en lieu et place des comptes professionnels de ces entités, il a utilisé, entre janvier 2022 et février 2024, ses comptes bancaires personnels pour recueillir les différentes recettes desdites sociétés. Les investigations de la CENTIF ont aussi permis de savoir que, la quasi-totalité de fonds crédités sur ces comptes, provenaient d'activités d'achats et de reventes d'or brut, alors que le nommé B.D.I ne détenait aucun agrément pour exercer ces activités. Il a par ailleurs été révélé que ni le nommé B.D.I, encore moins ses entreprises ne s'acquittaient normalement de leurs obligations fiscales.

A l'issue de ces analyses, la CENTIF a transmis un rapport de dissémination aux autorités compétentes.

Indicateurs relevés :

- Absence des justificatifs économiques des opérations réalisées ;
- Incohérence des opérations relativement au profil du client ;
- Compte essentiellement alimenté par des versements espèces déplacés ;
- Transferts de fonds sans justificatifs ;
- Utilisation de comptes particuliers à des fins professionnelles ;
- Importants retraits systématiques des fonds en espèces ;
- Absence de déclaration fiscale.

Cas n° 6 : Cybercriminalité et blanchiment de capitaux via des transferts frauduleux

Le nommé D H, se présentant comme gérant d'un point de transfert rapide d'argent, a ouvert un compte bancaire pour cette activité. Les analyses effectuées ont permis de savoir que ce compte recevait régulièrement de nombreux transferts en provenance de plusieurs pays européens, dont les donneurs d'ordres n'avaient aucun lien apparent avec les bénéficiaires. Les différents motifs de ces opérations qui étaient très vagues, mentionnaient notamment « fêtes », « achats de biens », « alimentation » etc.

Les analyses ont également révélé que ces fonds faisaient l'objet de retraits avec des copies passeports, généralement français. Par ailleurs, les photographies figurant sur lesdits documents étaient celles de personnes de types africains, mais les différents noms étaient tous à consonance~~s~~ européenne, laissant ainsi supposer que ces documents étaient des faux.

Au terme de ses analyses, la CENTIF a estimé que le mode opératoire utilisé présentait les caractéristiques d'un schéma de blanchiment de fonds issus d'une escroquerie via~~s~~ ~~I~~internet.

Un rapport de dissémination a alors été transmis aux autorités compétentes.

Indicateurs relevés :

- Manipulation d'importantes sommes en espèces ;
- Absence d'information sur l'origine des fonds ;
- Justificatifs douteux ;
- Absence de lien entre les expéditeurs et les bénéficiaires ;
- Usurpation d'identité ;
- Utilisation récurrente de passeports étrangers ;
- Fonds provenant de multiples donneurs d'ordre ;
- Faux documents administratifs.

II. ACTIVITES DECLARATIVES DES PROFESSIONNELS ASSUJETTIS

II.1. Déclarations de soupçons reçues au cours de l'année 2025

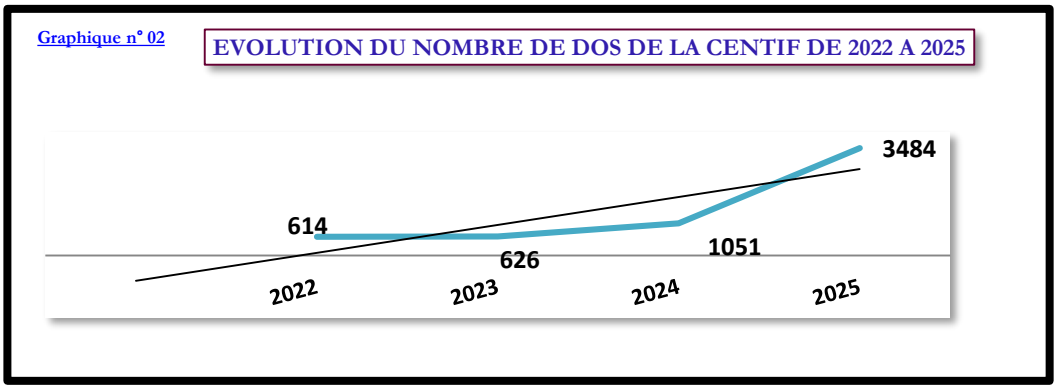
Le tableau n° 1 ci-dessous montre l'évolution des DOS reçues par la cellule. Il en ressort que le nombre des déclarations enregistrées, au cours de l'année 2025 est en hausse de 231,5% par rapport à celui de l'année précédente (67,9%). (Voir graphique 2)

Tableau N° 01 : Evolution récente des déclarations de soupçon reçues de 2022 à 2025 en nombre et par type de déclarant

	Banques et établissements financiers	Structures de Microfinance	Emetteurs de monnaies électroniques	Compagnies d'Assurance	Notaires	Société de gestion	Administration Publique	Casino et Jeux de Hasard	Pierres et métaux précieux	Change manuel	Experts comptables	Commissaire de justice	TOTAL
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
2022	507	57	5	38	4	1	2	0	0	0	0	0	614
2023	560	32	2	27	1	1	0	3	0	0	0	0	626
2024	820	45	27	62	83	0	0	14	0	0	0	0	1051
2025	2067	145	163	367	228	2	0	370	57	22	51	12	3484
En pourcentage (%) par rapport au total annuel													
2022	82,6%	9,3%	0,8%	6,2%	0,6%	0,2%	0,3%	0,0%	0	0	0	0	100,0%
2023	89,4%	5,1%	0,3%	4,3%	0,2%	0,2%	0,0%	0,5%	0	0	0	0	100,0%
2024	78,0%	4,3%	2,6%	5,9%	7,9%	0,0%	0,0%	1,3%	0	0	0	0	100,0%
2025	59,3%	4,2%	4,8%	10,5%	6,5%	0,1%	0,0%	10,6%	1,6%	0,6%	1,5%	0,3%	100,0%
Variation par rapport à l'année précédente (en %)													
2022	31,3%	-58,1%	0,0%	-11,6%									8,1%
2023	10,5%	-43,9%	-60,0%	-28,9%									2,0%
2024	46,4%	40,6%	1250,0%	129,6%									67,9%
2025	152,1%	222,2%	503,7%	491,9%									231,5%

Source : CENTIF Côte d'Ivoire

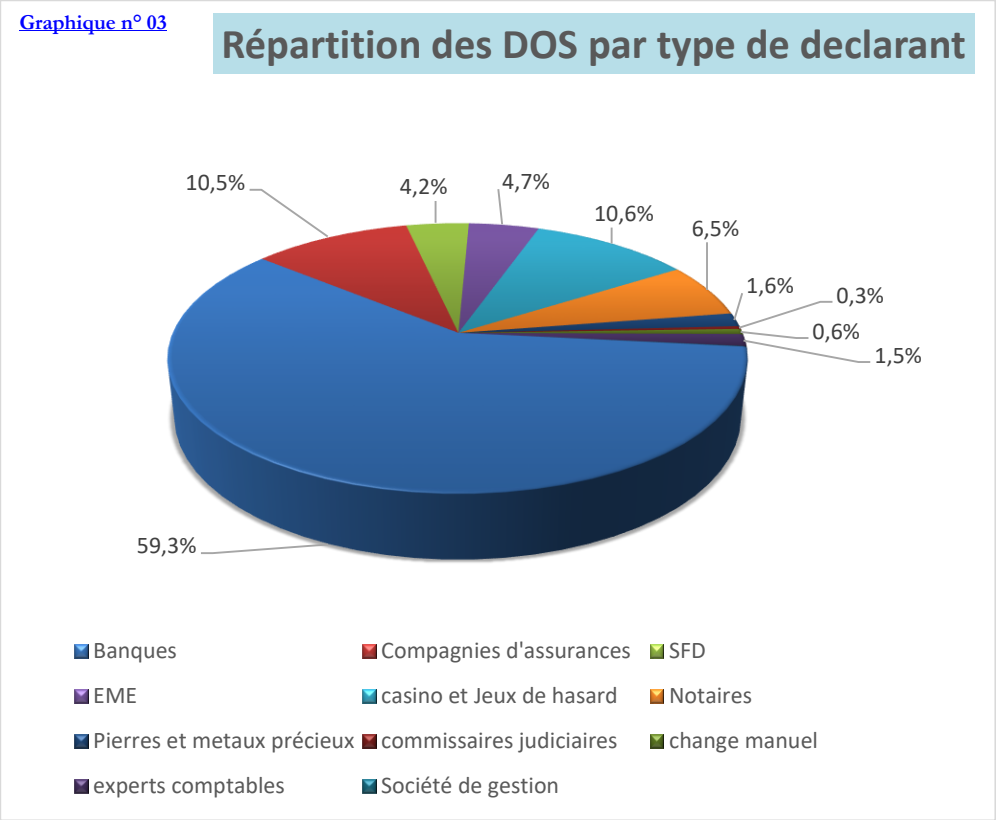
Graphique n° 02



Le graphique n° 3 illustre la répartition des DOS par type de déclarant en 2025.

Sur ce graphique, les déclarations de soupçons reçues émanent essentiellement des banques et établissements financiers (59,3%), des casinos et établissements de jeux (10,6%), des compagnies d'assurance (10,5%), des notaires (6,5%), des émetteurs de monnaies électroniques (4,8%), des systèmes financiers décentralisés (4,2%), des pierres et métaux précieux (1,6%), des experts comptables (1,5%), des agréés de change manuel (0,6%), des commissaires de justice (0,3%), et (0,1%) pour les sociétés de gestion avec respectivement des nombres chiffrés à **2 067, 370, 367, 228, 163, 145, 57, 51, 22, 12 et 2.**

Graphique n° 03



L'examen du graphique n° 4 montre que 38,5% des déclarations mettent en jeu des sommes allant de 100 millions à 1 milliard de FCFA alors qu'en 2024, ce

était de 39,7% (Voir tableau n° 2 en annexe).

En outre, pour les déclarations dont le montant est supérieur à 1 milliard 35,1% contre 9,8% en 2024.

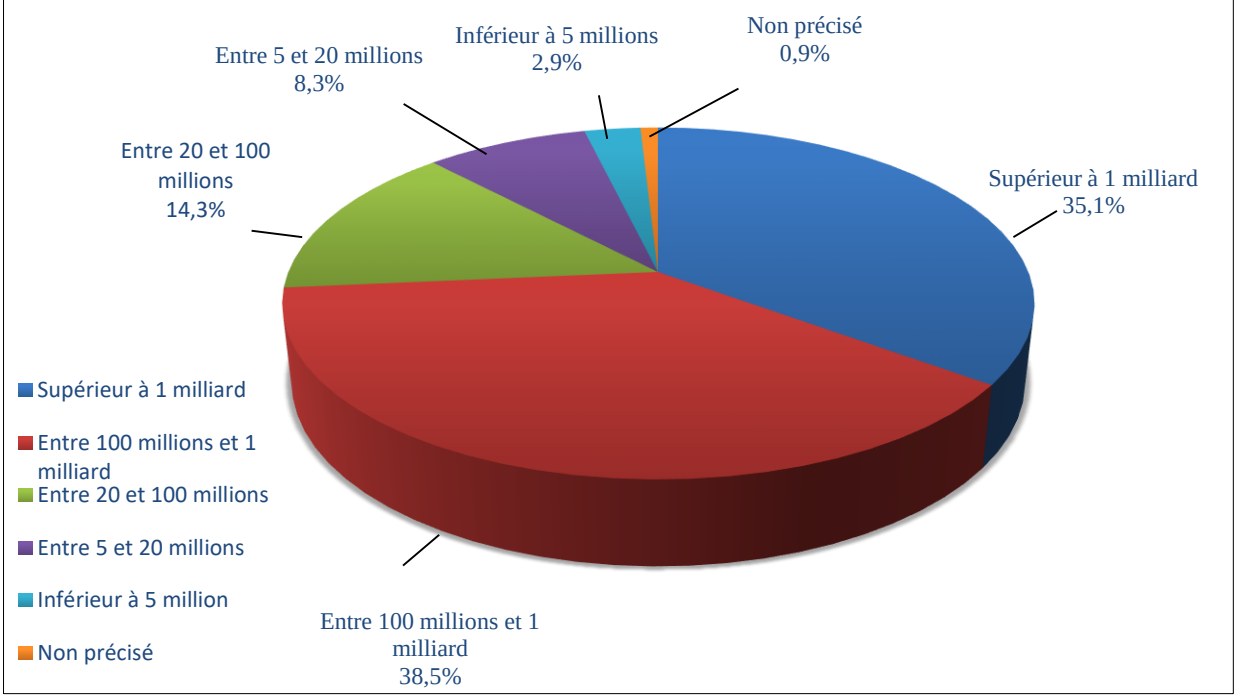
Pour les montants compris entre 20 et 100 millions de FCFA, le taux représente 14,3% contre 25,4% l'année précédente.

S'agissant des montants allant de 5 à 20 millions, ils s'établissent à 8,3% pour 2025 contre 18,1% pour 2024 tandis que les montants inférieurs à 5 millions de FCFA sont à un taux de 2,9% contre 4,5% l'année précédente.

Enfin, les déclarations dont les montants ne sont pas précisés représentent en termes de proportion un taux de 0,9% au titre de l'année 2025 et 2,5% en 2024.

Graphique n° 04

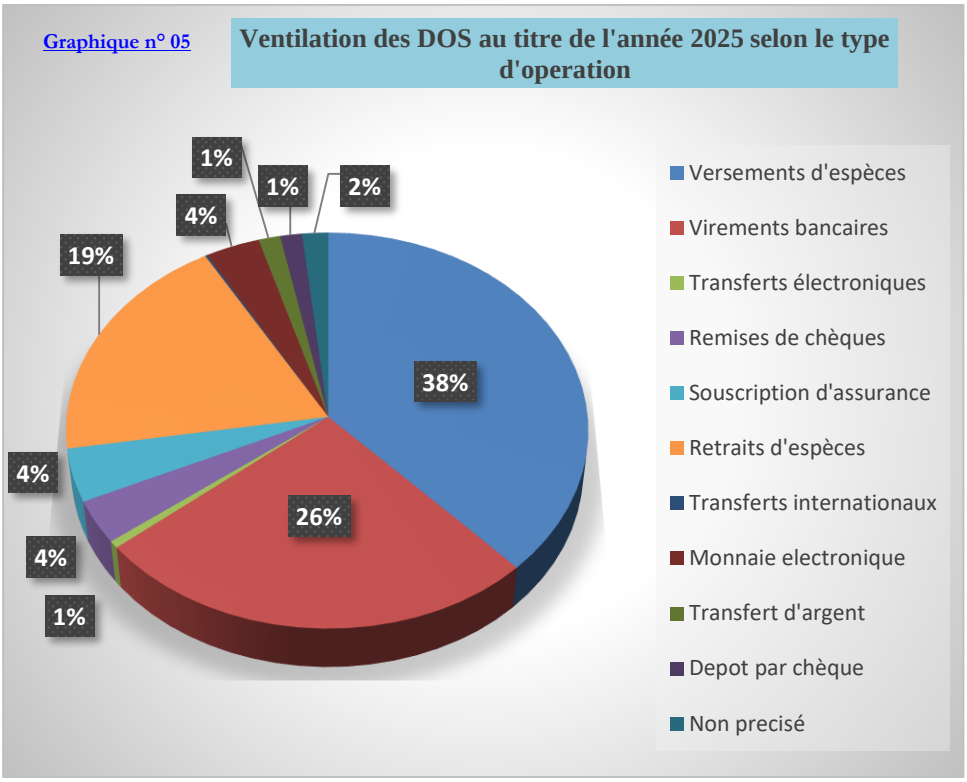
DECLARATIONS DE SOUPCON REPARTIES SELON LES MONTANTS EN JEU (EN FCFA) RECUES EN 2025



II.1.2. Ventilation des déclarations de soupçon par type d'opération

Le graphique n° 5 fait ressortir les proportions de l'année 2025. Le tableau n° 3 (en annexe) présente la ventilation des déclarations de soupçon selon le type d'opération pour les quatre dernières années. Nous constatons une prédominance des opérations de versements en espèces 38% et des virements 26% (55% et 12% en 2024).

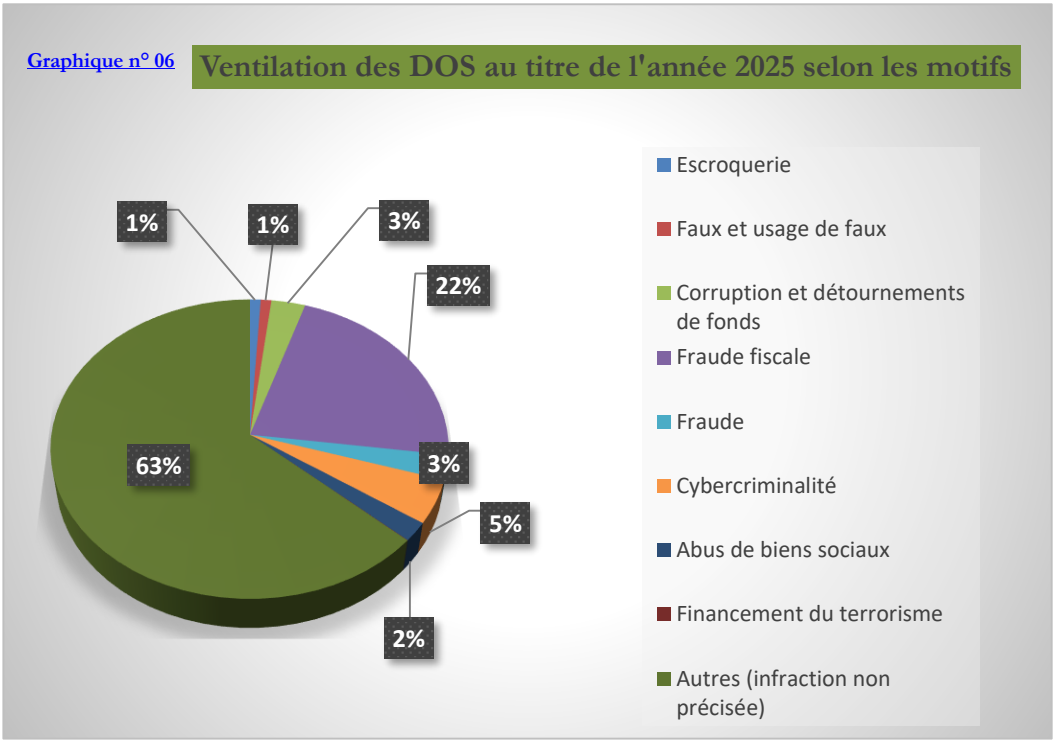
Graphique n° 05



I.1.3. Ventilation des déclarations de soupçon selon les motifs

L'examen du tableau n ° 4 (en annexe) relatif à la ventilation des déclarations selon les motifs, montre que 63% des déclarations de 2025, concernent les infractions non précisées. La fraude fiscale vient ensuite avec un taux de 22%. L'année 2024 a été également marquée par les infractions non précisées 69% suivie de la fraude fiscale 19%. Le graphique n° 6 fait ressortir les proportions de l'année 2025.

Graphique n° 06



III. LES DEMANDES D'INFORMATION REÇUES

III.1. Au plan national

Les requêtes reçues par la CENTIF des autorités compétentes nationales sont des Demandes d'Information (DI) formulées par les administrations publiques. Au cours de l'année 2025, 802 ont fait l'objet de traitement par les services de la CENTIF sur 930 demandes enregistrées, soit une proportion de 86,2%.

Tableau n°5 : Evolution récente des demandes d'information au plan national

	Nombre de demandes d'information reçues au plan national	Nombre de demandes d'information reçues au plan national répondues	en %
2022	69	41	59,4%
2023	117	83	70,9%
2024	248	246	99,2%
2025	930	802	86,2%
TOTAL	**1364**	**1172**	**85,9%**

Source : CENTIF Côte d'Ivoire

III.2. Au plan international

Les demandes d'information sont des requêtes des homologues étrangers en vue d'obtenir des informations ou du renseignement financier.

La CENTIF est tenue de répondre aux sollicitations des cellules de l'UEMOA, des CRF du Groupe Egmont et des cellules avec lesquelles elle a signé des accords de coopération.

En 2025, la Cellule a reçu 37 demandes d'information des CRF étrangères dont 20 des CENTIF de l'UEMOA. Toutefois au cours de cette année, 27 ont été intégralement traitées.

Tableau n°6 : Evolution récente des demandes d'information des services de renseignement étrangers

	Nombre de demandes d'information reçues de l'étranger			Nombre de demandes d'information reçues de l'étranger résolues			
	UEMOA	Hors UEMOA	Total	UEMOA	Hors UEMOA	Total	Résolues en %
2022	4	13	**17**	4	12	**16**	**94,1%**
2023	7	13	**20**	7	4	**11**	**55,0%**
2024	8	21	**29**	8	6	**14**	**48,3%**
2025	20	17	**37**	17	10	**27**	**73,0%**
TOTAL	**39**	**64**	**103**	**36**	**32**	**68**	**66,0%**

Source : CENTIF Côte d'Ivoire

NB : Il convient de signaler que les demandes traitées au cours d'une année peuvent concerner des demandes reçues au cours de l'année antérieure.

IV. ANALYSES EFFECTUEES PAR LA CENTIF

Les déclarations de soupçon émanant des assujetties et les demandes d'information adressées par les administrations nationales et les services de renseignements financiers étrangers, font l'objet d'analyse et de traitement par la Cellule.

Les informations reçues sont analysées pour mettre en évidence les faits susceptibles de constituer l'infraction de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ou un délit sous-jacent. Des enquêtes peuvent être effectuées pour recueillir des renseignements complémentaires en vue d'enrichir les déclarations de soupçon.

La cellule a achevé les enquêtes concernant 2 227 déclarations de soupçon et 829 demandes d'information, soit un total de 3056 dossiers traités (voir tableau n° 7) ci-dessous.

Tableau n° 7 : Evolution récente des dossiers traités et transmis par la CENTIF

Montants en millions de FCFA

	Nombre de DOS	Montants en jeu	Nombre de DI	Montants en jeu	Total	Montants en jeu
2022	29	19 724,4	57	0,0	86	19 724,4
2023	47	20 675,9	94	0,0	141	20 675,9
2024	781	1 889 994,9	260	0,0	1041	1 889 994,9
2025	2227	1 002 357,9	829	15 421,4	3056	1 017 779,3
Variation par rapport à l'année précédente (en %)						
2025	185,1%	-47,0%	218,8%	0,0%	193,6%	-46,1%

Source : CENTIF Côte d'Ivoire

IV.1. Exercice du droit de communication

Dans le cadre de ses attributions, la Cellule peut demander la communication par les assujettis ainsi que par toute personne physique ou morale, des informations qui sont susceptibles d'enrichir les déclarations de soupçons (art.96 alinéa c de l'ordonnance N° 2023-875 du 23 novembre 2023 relative à la LBC/FT/FP).

Le tableau n° 8 (en annexe) retrace l'évolution récente des requêtes formulées par la CENTIF. Il fait apparaître une augmentation du nombre cumulé des requêtes envoyées en 2025 comparé à l'année précédente.

Au cours de l'année 2025, 1 463 actes d'investigation ont été adressés par la Cellule aux structures déclarantes dont :

- 1 028 réquisitions aux structures financières ;
- 3 demandes d'information aux régies financières ;
- 75 réquisitions aux administrations nationales ;
- 83 demandes d'information aux Cellules de renseignements financiers étrangères ;
- 274 réquisitions à d'autres catégories de professionnels assujettis.

IV.2. Résultats des analyses effectuées par la CENTIF

La CENTIF a transmis des rapports de disséminations aux autorités compétentes selon les infractions sous-jacentes désignées (un seul rapport de dissémination peut comporter plusieurs infractions sous-jacentes).

En effet, 2 227 déclarations de soupçon traitées en 2025 ont fait l'objet de 469 rapports de disséminations. Ils portent sur un montant total de 157.202,7 milliards de FCFA contre 106 rapports à fin décembre 2024 pour un montant de 671.905,4 milliards de FCFA.

V- COORDINATION ET RENFORCEMENT DE CAPACITES

V.1- Coordination nationale

Au titre de la coordination avec les parties prenantes nationales, la CENTIF a poursuivi les échanges avec ses partenaires tout au long de l'année 2025. Les principales activités réalisées dans ce cadre sont :

Du 08 au 10 janvier 2025 à Korhogo : la CENTIF a participé à un atelier de renforcement des capacités sur le Financement du Terrorisme. Cette formation a consisté pour la CENTIF à renforcer les capacités opérationnelles des autorités impliquées dans les enquêtes et poursuites, afin de :

- améliorer la coopération nationale et internationale pour une lutte efficace contre le financement du Terrorisme ;
- augmenter de manière significative les enquêtes, les études de cas et les statistiques liées à la lutte contre le financement du terrorisme.

Du 16 au 17 et du 23 au 24 janvier 2025 à Abidjan : la CENTIF a organisé des Ateliers de sensibilisation à l'intention des EPNFD sur les risques de BC/FT/FP. Ces ateliers visaient à :

- améliorer leur compréhension des risques et obligations liés à la LBC/FT/FP ;
- renforcer les mécanismes de Déclaration d'Opérations Suspectes (DOS) ;
- approfondir leurs connaissances sur la mise en œuvre des Sanctions Financières Ciblées (SFC) ;
- comprendre les risques liés au secteur ;
- adopter une vigilance proactive indispensable pour maintenir la conformité et la crédibilité du secteur d'activité ;
- promouvoir une culture de conformité et de transparence ;
- inviter les assujettis à consulter les lignes directrices des déclarations d'opérations suspectes sur le site de la CENTIF.

Le 18 février 2025 à Abidjan : la CENTIF a participé à la formation et à la sensibilisation des acteurs culturels. Cette rencontre visait à renforcer leur compréhension sur les risques de blanchiment de capitaux dans le secteur culturel et sur les mesures de vigilance à adopter.

Du 18 au 28 février 2025 à Abidjan : la CENTIF a participé à un atelier de sensibilisation des EPNFD (Notaires, Avocats, Experts Comptables, les secteurs de l'immobilier, des casinos et jeux de hasard, des pierres et métaux précieux), des Agréés de Changes Manuels (ACM), des secteurs des Assurances et des Systèmes Financiers Décentralisé (SFD) sur les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et sur leurs obligations de LBC/FT/FP.
Cet atelier de sensibilisation a été organisé par le Comité de coordination et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP).

Le 08 mai 2025 à Abidjan : la CENTIF a été formée à la maitrise du système d'information policière de l'Afrique de l'Ouest (SIPAO) dans le cadre de l'interconnexion de la CENTIF au Système d'Information Policière de Côte d'Ivoire (SIPCI), en vue d'une lutte efficace contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération.

Du 12 au 16 mai 2025 à Abidjan : la CENTIF a participé à un atelier de renforcement des capacités opérationnelles des autorités impliquées dans les enquêtes et poursuites, afin de :

- améliorer la coopération nationale et internationale pour une lutte efficace contre le financement du Terrorisme ;
- augmenter de manière significative les enquêtes, les études de cas et les statistiques liées à la lutte contre le financement du terrorisme.

Les 21 et 27 mai 2025 à Abidjan : la CENTIF a sensibilisé les EPNFD aux typologies de blanchiment de capitaux et aux indicateurs de BC liés à la fraude fiscale. Ces typologies permettent aux EPNFD de :

- Reconnaître les signes avant-coureurs des transactions suspectes ;
- Mettre en place des mesures de prévention et de détection plus efficaces ;
- Former le personnel sur les risques et les méthodes de blanchiment de capitaux ;
- Attirer leur attention et éveiller leurs soupçons à travers les indicateurs.

Le 26 juin 2025 à Abidjan : la CENTIF a participé à la formation des officiers du 8ème cours d'Etat-major de Gendarmerie sur :

- l'approche conceptuelle et juridique du BC/FT/FP ;
- la lutte contre le Financement du Terrorisme ;
- les techniques d'investigation financière et l'évaluation de risque.

Le 26 juin 2025 à Abidjan : la CENTIF a reçu une délégation d'ECOBANK dans le cadre de leur échange traditionnel.
Cette rencontre visait pour ECOBANK à comprendre :

- les orientations en vue de mettre à jour leur dispositif de contrôle mis en place ;
- fluidifier les rencontres avec les professionnels assujettis ;
- saisir à bonne date la CENTIF relativement aux DOS ;
- faire les DOS de bonne foi et à bonne date ;
- observer les mesures de vigilance en ce qui concerne les PPE et saisir la CENTIF.

Du 29 au 30 juillet 2025 à Abidjan : la CENTIF a pris part à un atelier de formation sur le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, sous le thème : « Activités financières illicites du Hezbollah».
Cet atelier organisé par le Trésor américain et l'Etat d'Israël, en mode hybride (présentiel et virtuel) a réuni des experts nationaux et internationaux qui ont abordé en profondeur les mécanismes de financement illicite liés au Hezbollah, en lien avec le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
Cet atelier avait pour objectifs de :

- renforcer les capacités des parties prenantes nationales dans l'identification, la prévention et la répression des activités financières illicites ;
- analyser les modes opératoires financiers du Hezbollah ;
- favoriser la coopération internationale dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Du 18 au 19 septembre 2025 à Jacqueville : la CENTIF a participé à un atelier sur l'évaluation des besoins en formation des services ivoiriens, organisé par l'ONUDC. Cet atelier a consisté à faire une présentation sur les liens entre le terrorisme, les tendances régionales et les bonnes pratiques.

Du 28 au 30 septembre 2025 à Abidjan : La CENTIF a participé à la deuxième édition des "Journées de l'Accès à l'Information Publique (JDAIP), organisée par la Commission d'Accès à l'Information Publique (CAIDP).
Plusieurs communications ont été prononcées en rapport avec le thème de la seconde édition : "L'accès à l'information d'intérêt public et aux documents d'intérêt général, entre ouverture, protection du secret et respect des droits fondamentaux".
L'événement, articulé autour de la Journée Internationale de l'Accès Universel à l'Information, visait à créer un cadre de réflexion national pour tous les acteurs impliqués dans le domaine de l'information.

L'initiative des JDAIP a pour but de :

- donner une résonance nationale à la Journée Internationale de l'accès à l'information ;
- créer un rendez-vous annuel pour les acteurs publics, la société civile, les chercheurs et les citoyens ;
- contextualiser le droit d'accès à l'information en examinant les défis spécifiques à la société ;
- produire des recommandations pour enrichir l'élaboration d'une stratégie nationale d'accès à l'information.

Du 06 novembre 2025 à Abidjan : la CENTIF a participé en qualité de formateur à un stage portant sur l'entrave aux réseaux terroristes : rôle de la CENTIF dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement des réseaux terroristes.
Les participants ont été formés à la compréhension du rôle central de la CENTIF dans la détection, l'analyse et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement des réseaux terroristes.

Le 28 novembre 2025 à Abidjan : la CENTIF a pris part à une session de formation portant sur l'organisation d'une étude sur le BC/FT. Cette formation visait à renforcer la compréhension des membres de la Chambre des notaires sur les risques de blanchiment de capitaux dans le secteur notarial et sur les mesures de vigilance à adopter.

Du 10 au 11 décembre 2025 à Abidjan : La CENTIF a participé à une table ronde sur les innovations de la nouvelle loi uniforme relative à la lutte contre le Blanchiment de capitaux, le Financement du Terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive (LBC/FT/FP) et leur incidence sur le troisième cycle de l'évaluation mutuelle des Etats membres du GIABA.
L'objectif général de cette table ronde organisée par le comité de coordination était de relever les innovations de la nouvelle loi uniforme, afin d'apprécier leur incidence sur le 3ème cycle d'Evaluation Mutuelle de notre pays par le GIABA en 2029.

Du 16 au 18 Décembre 2025 à Abidjan : la CENTIF a participé à l'Atelier National sur la lutte contre le financement du terrorisme dans le secteur informel organisé par l'ONUDC. L'objectif de cet atelier était la mise en place d'un groupe de travail technique inter-agence en Côte d'Ivoire pour l'élaboration de formulaires de collecte de renseignements sur le financement du terrorisme via le secteur informel.

En outre la CENTIF en sa qualité de coordonnateur des activités post-REM du Secrétariat Technique (ST) a veillé à :

- L'organisation des travaux du ST, assisté du Cabinet McDonell-Nadeau (MNC) pour respecter le calendrier d'évaluation annuelle du GCA à l'occasion de deux (02) des trois (03) Cycles d'évaluation au titre de l'année 2025. Ainsi : le 07 mars 2025 le premier rapport de progrès transmis, permettait de valider une action recommandée à la plénière du GAFI de Juin 2025, après la réunion Face-à-Face en Tanzanie au mois d'avril 2025.

Le 11 Juillet 2025 le second rapport de progrès transmis, permettait de valider huit (08) autres actions recommandées à la plénière du GAFI d'Octobre 2025, au terme de la réunion Face-à-Face en Mozambique au mois de Septembre 2025.

De sorte qu'avant d'aborder le premier Cycle d'évaluation au titre de l'année 2026, la Côte d'Ivoire n'avait plus que, sur les 14 mesures du plan d'action ICRG, 05 actions recommandées résiduelles à traiter dans le cadre du 3ème rapport de progrès. Ledit rapport a été transmis le 17 Novembre 2025 au Secrétariat du GAFI.

- L'organisation des travaux du ST pour réussir à exécuter conformément aux procédures et processus du GIABA, au plus tard au mois de mai 2026, les actions recommandées de la Conformité Technique (CT). Au regard des réformes qui ont amélioré le cadre juridique, institutionnel et opérationnel depuis l'adoption dudit REM, la Côte d'Ivoire a sollicité et obtenu de Mai 2024 à Mai 2025 la réévaluation des notations au titre de la CT de trente (30) Recommandations sur les quarante (40) du GAFI, à savoir les Recommandations 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 29, 30, 31, 34, 37 et 39.

Les reformes structurantes s'étant poursuivies, le Pays a présenté à nouveau, le 16 Octobre 2025, une demande de renotation pour les 09 Recommandations du REM notées Non-conforme (NC)/Partiellement Conforme (PC) à savoir : 14, 17, 28, 32, 33, 35, 36, 38 et 40.

V.2- Coopération internationale

Au plan de la coopération internationale, la CENTIF a consolidé sa présence au niveau des instances internationales à travers sa participation aux réunions statutaires et a élargi le champ des échanges d'informations avec les CRF étrangères. Les principales activités relevant de ce cadre sont :

Du 17 au 19 mars 2025 à Jacqueville : la CENTIF a pris part à un atelier régional sur la Gouvernance du secteur du renseignement dans le cadre de la lutte contre le terrorisme dans le golfe de Guinée.
Cette formation organisée par l'ONG COGINTA et le ministère de la Défense de la Côte d'Ivoire visait à créer un espace de dialogue entre les experts des différents pays de la sous-région, afin d'analyser les cadres institutionnels existants, d'évaluer les approches opérationnelles mises en œuvre et de dégager des pistes concrètes pour une meilleure gouvernance du secteur.
Elle a permis de définir des approches collaboratives pour anticiper les menaces et renforcer la sécurité des territoires.

Du 17 au 26 mars 2025 sur la Plateforme Zoom : dans le cadre de la conduite des enquêtes financières du programme francophone de l'Académie de l'OCDE, la CENTIF a participé à la formation des auditeurs sur la compréhension du rôle, des missions et des mécanismes d'intervention de la CENTIF dans les enquêtes fiscales et financières ainsi que sa contribution à la détection et transmission des informations aux autorités compétentes.

Du 21 au 25 avril 2025 à Abidjan : la CENTIF a reçu en visite d'étude l'Académie des Femmes Héroïnes de la République Démocratique du Congo (RDC). Cette visite visait à renforcer les capacités de ces femmes dans la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT). Cette académie, organisée en collaboration avec la CENAREF et soutenue par la GIZ, cherche à améliorer le positionnement des femmes dans les efforts de lutte contre les flux financiers illicites, avec pour objectifs :

- d'approfondir leurs connaissances en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- de découvrir les technologies utilisées, les initiatives et les bonnes pratiques innovantes.
- d'échanger avec vos collaborateurs sur les défis rencontrés et les solutions mises en œuvre.
- de développer leur esprit critique, leur capacité d'observation et leur réseau professionnel.

Du 02 au 05 juin (virtuel) et du 16 au 27 juin (présentiel) 2025 à Washington DC aux USA : la CENTIF a pris part à un séminaire des dirigeants émergeants du secteur de la sécurité pour l'année 2025. Ce séminaire, organisé par le Centre d'Étude Stratégique pour l'Afrique (CESA), s'est tenu à la fois en mode virtuel et présentiel.

L'objectif principal de ces formations est de renforcer les capacités des décideurs et des professionnels africains (civils et militaires) dans les domaines de la sécurité, de la défense et de la gouvernance. Elles visent notamment à :

- promouvoir une compréhension approfondie des défis sécuritaires complexes (terrorisme, extrémisme violent, cyber menaces, sécurité maritime, etc.) ;
- développer une approche intégrée et collaborative entre les acteurs étatiques, les organisations régionales (comme l'Union Africaine) et la société civile ;
- favoriser le leadership stratégique et la prise de décision éclairée face aux crises ;
- soutenir des réformes du secteur de la sécurité, alignées sur les principes de bonne gouvernance, d'Etat de droit et de respect des droits humains ;
- renforcer la résilience des institutions africaines pour prévenir et gérer les conflits de manière autonome.

Le CESA forme des leaders africains à penser et à agir stratégiquement pour assurer une paix et une sécurité durables sur le continent.

Du 29 au 31 octobre 2025 à Kinshasa : la CENTIF a participé à une conférence sur les flux financiers illicites (FFI) d'origine commerciale-cas du secteur minier. Cette rencontre avait pour objectifs de :

- identifier les dispositifs de prévention et les obstacles à leur mise en œuvre ;
- identifier les principales pratiques alimentant les FFI et proposer des mesures correctives ;
- examiner les dispositifs de détection, le rôle des institutions et l'efficacité des outils existants ;
- renforcer la coordination entre institutions d'enquête et judiciaires ;
- évaluer l'efficacité des mécanismes de poursuite et de recouvrement ;
- identifier les améliorations possibles pour un meilleur partage d'informations ;
- renforcer la gestion locale des revenus miniers et leur contribution à la transparence fiscale.

La conférence organisée sous la coordination du Ministère des Finances en collaboration avec la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA), la Direction Générale des Recettes administratives, judiciaires, domaniales et des participations (DGRAD), la Cellule Nationale des Renseignements Financiers (CENAREF) avec l'appui technique et financier du Cluster Gouvernance Minière (GIZ).

Du 04 au 06 novembre 2025, à Accra au Ghana : la CENTIF a pris part à la Réunion conjointe GAFI-GIABA d'experts (JEM), co-organisée par le Ghana.
Cette rencontre de deux jours a permis aux différentes parties prenantes d'examiner les menaces émergentes en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, mobiliser le secteur privé sur la conformité fondée sur les risques et l'inclusion financière, et renforcer la coopération internationale.

Du 02 au 05 décembre 2025 à Maputo en Mozambique : la CENTIF a pris part à la 10e Réunion Internationale du Groupe des Utisateurs goAML (IUGM) organisée l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC), en partenariat avec le Gabinete de Informação Financeira de Moçambique (GIFiM), la CRF du Mozambique.
Cette rencontre annuelle constitue le principal cadre international d'échanges stratégiques et techniques entre les Cellules de Renseignement Financier (CRF) utilisatrices de la plateforme goAML, les équipes de l'ONUDC et les partenaires institutionnels.
Elle s'inscrit dans le contexte du renforcement des dispositifs nationaux et internationaux de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération (LBC/FT/FP), conformément aux recommandations du GAFI et du GIABA.

Du 15 au 19 décembre 2025 à Doha, au Qatar : la CENTIF a participé à la 11e session de la Conférence des Etats parties (COSP11) à la Convention des Nations Unies contre la corruption.
Elle avait pour thème central : « Accélérer la mise en œuvre de la Convention à l'ère du numérique et des défis climatiques » et l'accent a été particulièrement mis sur l'adaptation des outils anti-corruption aux nouvelles technologies (notamment l'IA et les cryptomonnaies) et à la finance verte.
Les différents points saillants étaient :

- la lutte contre la corruption liée au climat qui a été matérialisée par l'adoption d'une résolution historique sur la prévention de la corruption dans les marchés de crédits carbone et les projets d'énergies renouvelables ;
- les technologies émergentes qui ont suscité des débats approfondis sur l'utilisation de l'intelligence artificielle pour détecter les anomalies financières, mais aussi sur les risques de corruption liés aux crypto-actifs et aux transactions anonymes ;

- le recouvrement des avoirs, où de nouveaux accords bilatéraux ont été annoncés pour faciliter la restitution des avoirs volés, avec un accent sur l'assistance technique aux pays en développement ;
- la protection des lanceurs d'alerte : l'engagement a été renforcé par les Etats pour harmoniser les législations nationales afin de protéger les lanceurs d'alerte, notamment dans le secteur extractif ;
- le secteur privé et transparence : des pressions accrues ont été exercées pour la mise en place de registres publics des bénéficiaires effectifs dans tous les Etats parties, avec des échéances précises ;
- le rôle de la société civile qui a été déterminant, avec la participation inédite d'ONG et de journalistes d'investigation, malgré quelques tensions sur les restrictions de la société civile dans certains pays hôtes.

Certaines ONG ont regretté un manque de sanctions concrètes pour les Etats non conformes, et des voix se sont élevées contre le choix du Qatar comme pays hôte, en raison de préoccupations persistantes sur les droits des travailleurs migrants et la liberté d'expression.
En résumé, cette COSP11 de 2025 à Doha a été une étape importante pour moderniser la lutte anti-corruption face aux défis numériques et climatiques, tout en restant marquée par des tensions géopolitiques et des attentes contrastées entre Etats et société civile.

V.3- Renforcement de capacités

Au cours de l'année 2025, la CENTIF a pris part à des formations, organisées par les acteurs nationaux et internationaux de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Ainsi, les membres et le personnel de la CENTIF ont bénéficié des actions de formation ci-après :

Du 24 au 27 février 2025 à Abidjan : la CENTIF a pris part à un atelier de renforcement des capacités sur la FT, organisé par la Coalition islamique militaire contre le terrorisme (CIMCT). L'objectif de cet atelier a été de renforcer les capacités des acteurs institutionnels et des spécialistes engagés dans la lutte contre le financement du terrorisme.
C'est une initiative stratégique de la Coalition islamique militaire contre le terrorisme (CIMCT) à laquelle une trentaine d'auditeurs issus des corps de défense et de sécurité et de la société civile ont participé.

Du 28 avril au 02 mai 2025 à Jacqueville en Côte d'Ivoire : la CENTIF a pris part à la formation des formateurs sur le terrorisme et le crime organisé. Cet atelier organisé par l'ONUDC visait à constituer un noyau d'experts capables de former leurs pairs aux techniques d'enquête et d'analyse liées aux interactions entre terrorisme et criminalité organisée.

13 au 15 mai 2025 à Yamoussoukro en Côte d'Ivoire : la CENTIF a pris part à un atelier national de simulation d'un procès sur la lutte contre le financement du terrorisme avec les modules suivants :

- gestion du renseignement en matière de LFT (détection, collecte, analyse et diffusion) ;

- utilisation du renseignement dans le cadre de la LFT.

Du 17 au 20 juin 2025 à Bondoukou en Côte d'Ivoire : la CENTIF a participé à la formation des primo-intervenants sur la collecte, l'analyse et la judiciarisation du renseignement dans la lutte contre le terrorisme. L'objectif de cette rencontre était de doter les participants des compétences nécessaires pour collecter et préserver des preuves forensiques selon les standards internationaux, intégrer les exigences juridiques et éthiques, et produire un renseignement exploitable permettant d'identifier :

- l'organisation des séances de formations conjointes entre les Officiers de Police Judiciaire (OPJ) et les agents de renseignements ;
- la rencontre entre les grands commandements des Forces ;
- les schémas, les menaces et les connexions entre incidents ;
- la création d'un cadre légal de partage des informations et de renseignements entre OPJ et les services de renseignements ;
- le renforcement de la communication et de la confiance entre OPJ et les agents de renseignements ;
- l'association systématique une enquête financière à toute enquête sur des actes terroristes.

Du 02 au 04 juillet 2025 à Ouangolodougou en Côte d'Ivoire : la CENTIF a pris part à un atelier de sensibilisation et de renforcement des capacités sur la détection des mécanismes de financement de terrorisme dans le secteur informel et la coopération interinstitutionnelle. Cet atelier visait à doter les participants des capacités d'identifier les mécanismes de financement du terrorisme dans le secteur informel et de renforcer la coopération interinstitutionnelle pour une réponse coordonnée et efficace.

Du 8 au 11 juillet 2025 à Abidjan en Côte d'Ivoire : la CENTIF a participé à un atelier régional sur le renforcement des capacités et de la coordination contre les crimes financiers transnationaux, organisé par INTERPOL. Cette formation a porté sur plusieurs thèmes, dont :

- la Cellule de Renseignement Financier (CRF) comme structure fondamentale dans la détection et la lutte contre le blanchiment d'argent et d'autres formes de criminalité transnationale organisée ;
- les normes, protocoles et instruments internationaux en matière de lutte contre le blanchiment d'argent ;
- l'introduction aux principes fondamentaux des EPNFD (Entreprises et Professions Non Financières Désignées) dans la lutte et la répression du blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest et centrale.

Du 14 au 18 Juillet 2025 à Abidjan en Côte d'Ivoire : la CENTIF a pris part à un atelier de formation sur les analyses Blockchains et Enquêtes des crypto-monnaies, organisé par le Bureau Fédéral d'Investigation (FBI). Les objectifs de cette formation étaient de :

- renforcer les capacités en techniques d'enquête criminelle et financière : Crypto-Actifs ;
- lutter contre l'utilisation illégale des crypto monnaies ;
- permettre aux participants de maitriser la cryptomonnaie ;
- tracer les transactions effectuées sur le block Chain ;
- réaliser des schémas relationnels.

Du lundi 21 au mercredi 23 juillet 2025 à Abidjan en Côte d'Ivoire : la CENTIF a pris part à une formation organisée conjointement par la Commission de l'Union Africaine, Tax Justice Network Africa (TJNA) et African Tax Administration Forum (ATAF). Cette formation portait sur le Tracker, un outil d'auto-évaluation conçu pour aider les pays à évaluer et à suivre les efforts nationaux de lutte contre les flux financiers illicites (FFI), un phénomène qui freine gravement le développement économique et la bonne gouvernance sur le continent africain. Développé depuis 2021, le Tracker a déjà été déployé en Namibie, en Ouganda et au Ghana. La Côte d'Ivoire est le premier pays francophone dans lequel l'outil sera déployé pour une phase pilote.
Cette formation s'inscrit dans une dynamique de renforcement des capacités nationales et de coopération régionale. La Côte d'Ivoire a identifié l'évasion fiscale comme l'une des principales menaces financières du pays, c'est ainsi qu'un accent particulier est mis sur les FFI liés à la fiscalité.

Du 29 au 31 juillet 2025 à Yamoussoukro : la CENTIF a participé à un Atelier de formation sur la coordination inter agences et la judiciarisation du renseignement dans la lutte contre le financement du Terrorisme et la criminalité organisée. Cet atelier organisé par l'ONUDC visait à renforcer les capacités, améliorer les échanges d'informations, la coopération inter agences ivoiriennes et ghanéennes, renforcer l'efficacité de la lutte contre le terrorisme et son financement et la transformation de l'information en preuves exploitables devant les tribunaux.

Du 10 au 12 septembre 2025 à Cotonou au Bénin : la CENTIF a participé au lancement officiel et à la réunion inaugurale du comité de pilotage du projet régional sur le renforcement de la chaine de justice pénale dans la lutte contre le terrorisme dans les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest.

Du 15 au 19 septembre 2025 à Lomé au Togo : la CENTIF a participé au Programme de Spécialité sur la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux : tendances actuelles, poursuites et défis présentés par les crypto-actifs de l'Académie de l'OCDE pour les enquêtes en matière de délinquance fiscale et financière.
Le programme spécialisé de l'Académie de l'OCDE, « lutte contre le blanchiment de capitaux : tendances actuelles, poursuites et défis présentés par les crypto-actif », offre un aperçu complet du blanchiment de capitaux, y compris l'utilisation de crypto-actifs à des fins de blanchiment de capitaux. Ce programme fournit aux participants les connaissances et les outils nécessaires pour relever efficacement ces défis complexes.

Du lundi 10 au mercredi 12 novembre 2025 à Abidjan en Côte d'Ivoire : la CENTIF a participé à une formation organisée par le Secrétariat du GIABA. L'atelier a été organisé dans le but de concevoir un cadre de base de données LBC/FT/FP sécurisé, centralisé et interopérable au niveau national, d'améliorer le partage d'informations entre les institutions financières, les autorités de régulation, les agences chargées des enquêtes et des poursuites pénales, ainsi que les décideurs politiques et renforcer la conformité aux Recommandations du GAFI et aux exigences de suivi de l'évaluation mutuelle.

Ce système vise à soutenir la LBC/FT/FP en Côte d'Ivoire, en consolidant, normalisant et facilitant le partage sécurisé des données entre les différentes parties prenantes. L'objectif global est de créer une base de données nationale fonctionnelle qui appuie la prévention, la détection, l'enquête et les poursuites efficaces contre ces crimes financiers.

Du 10 au 14 novembre 2025 à Abidjan en Côte d'Ivoire : la CENTIF a pris part à un atelier de consolidation des acquis de la Côte d'Ivoire en matière de mise en œuvre des résolutions 1267 et 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

L'objectif visé par cet atelier est de fournir aux participants une connaissance approfondie des régimes et mécanismes des SFC (Sanctions Financières Ciblées) du Conseil de sécurité des Nations Unies, ainsi qu'une maîtrise active des processus d'inscription et de radiation. Il leur permettra également une évaluation des besoins techniques et des vulnérabilités, ce qui aidera le Gouvernement à identifier les menaces et les vulnérabilités locales, et à orienter et localiser les ateliers d'assistance technique et les contre-mesures efficaces.

ANNEXES

ANNEXE : TABLEAUX STATISTIQUES DES DECLARATIONS DE SOUPCON RECUES PAR LA CENTIF

Tableau n°2 : Evolution récente des déclarations de soupçon selon les montants en jeu

	TOTAL	Inférieur 5 millions		De 5 à 20 millions		De 20 à 100 millions		De 100 millions à 1 milliard		Supérieur 1 milliard		Non précisé	
		Nombre	en %	Nombre	en %	Nombre	en %	Nombre	en %	Nombre	en %	Nombre	en %
2022	**614**	93	15,1%	118	19,2%	194	31,6%	126	20,5%	51	8,3%	32	5,2%
2023	**626**	29	4,6%	106	16,9%	260	41,5%	182	29,1%	41	6,5%	8	1,3%
2024	**1051**	47	4,5%	190	18,1%	267	25,4%	418	39,7%	103	9,8%	26	2,5%
2025	**3484**	100	2,9%	290	8,3%	500	14,3%	1340	38,5%	1223	35,1%	31	0,9%

Source : CENTIF Côte d'Ivoire

Tableau n°3 : Ventilation des déclarations de soupçon selon le type d'opération

Ventilation des déclarations par type d'opération	Année 2022		Année 2023		Année 2024		Année 2025	
	Occurrence	Ratio %	Occurrence	Ratio %	Occurrence	Ratio %	Occurrence	Ratio %
Versements d'espèces	312	50,6%	327	52,2%	576	55,0%	1322	37,9%
Virements bancaires	70	11,4%	108	17,3%	122	11,6%	910	26,1%
Monnaie électronique	0	0,0%	0	0,0%	14	1,3%	125	3,6%
Transferts électroniques	65	10,6%	22	3,5%	19	1,8%	20	0,6%
Remises de chèques	31	5,0%	33	5,3%	45	4,3%	122	3,5%
Souscription d'assurance	6	1,0%	14	2,2%	27	2,6%	150	4,3%
Transfert d'argent	0	0,0%	0	0,0%	17	1,6%	50	1,4%
Transferts internationaux	0	0,0%	0	0,0%	1	0,1%	5	0,1%
Rapatriements de fonds	9	1,5%	6	1,0%	1	0,1%	0	0,0%
Retraits d'espèces	50	8,1%	38	6,1%	23	2,2%	670	19,2%
Operations de change de devise	0	0,0%	0	0,0%	3	0,3%	0	0,0%
Dépôt par chèque	0	0,0%	0	0,0%	5	0,5%	50	1,4%
Autres	71	11,5%	78	12,5%	198	18,8%	60	1,7%
TOTAL	614	100%	626	100%	1051	100%	3484	100%

Source : CENTIF Côte d'Ivoire

Tableau n°4 : Ventilation des déclarations de soupçon selon les motifs

Ventilation des déclarations selon les motifs	Année 2022		Année 2023		Année 2024		Année 2025	
	Occurrence	Ratio %	Occurrence	Ratio %	Occurrence	Ratio %	Occurrence	Ratio %
Escroquerie	9	1,5%	3	0,5%	1	0,1%	33	0,9%
Trafic de drogue	13	2,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Faux et usage de faux documents	24	3,9%	2	0,3%	3	0,3%	33	0,9%
Corruption et infractions assimilées /détournements de fonds	6	1,0%	14	2,2%	14	1,3%	105	3,0%
Fraude fiscale	59	9,6%	147	23,5%	196	18,6%	775	22,2%
Financement du terrorisme	0	0,0%	0	0,0%	3	0,3%	1	0,0%
Sommes ou opérations provenant d'un crime ou d'un délit	270	44,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Fraude	45	7,3%	17	2,7%	33	3,1%	92	2,6%
Cybercriminalité	19	3,1%	17	2,7%	71	6,8%	165	4,7%
Trafic d'êtres humains	1	0,2%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Abus de biens sociaux	3	0,5%	8	1,3%	7	0,7%	72	2,1%
Autres(infraction non précisée)	165	26,9%	418	66,8%	723	68,8%	2208	63,4%
TOTAL	614	100,0%	626	100,0%	1051	100,0%	3484	100,0%

Source : CENTIF Côte d'Ivoire

Tableau n° 8 : Evolution récente des requêtes effectuées par la CENTIF

	Total	BCEAO	Banques	Régies financières[1]	Autres administrations nationales [2]	CRF étrangères[3]	Autres catégories de professionnels assujettis [4]
2022	690	96	474	5	41	31	43
2023	649	106	419	3	49	15	57
2024	778	145	420	70	52	30	61
2025	1463	228	800	3	75	83	274
Variation par rapport à l'année précédent (en %)							
2024	88,0%	57,2%	90,5%	-95,7%	44,2%	176,7%	349,2%

NB :

[1] Régies financières (Impôt, Douanes, Trésor etc.)

[2] Autres administrations nationales (Services de police, Gendarmerie, Services judiciaires de l'Etat, etc.)

[3] Demandes d'informations envoyées par la Cellule aux CRF étrangères

[4] Autres catégories de professionnels assujettis à la loi LBC/FT/FP (Articles 3 et 4)